

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Plan de servitudes aéronautiques de dégagement pour
l'aérodrome de BAR-LE-DUC – HAUTS-DE-CHEE**

Par arrêté préfectoral n°2018-1280 du 06 juin 2018 il est prescrit l'ouverture d'une enquête publique du lundi 25 juin 2018 (09h00) au vendredi 13 juillet 2018 (18h00) soit 19 jours consécutifs, sur la demande présentée par la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord-Est, en vue de l'établissement de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de BAR-LE-DUC- LES-HAUTS-DE-CHEE.

La personne responsable du projet est Mme Aline ZETLAOUI auprès de laquelle toutes informations pourront être sollicitées.

Un exemplaire du dossier est déposé en mairie des HAUTS-DE-CHEE, siège de l'enquête publique et dans les mairies grevées de servitude à savoir : REMBERCOURT-SOMMAISNES, RAIVAL et SEIGNEULLES où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux des mairies.

Les pièces du dossier d'enquête composé notamment d'un plan de dégagement, d'une notice explicative, d'une liste des obstacles dépassant les côtes limites et d'un état des signaux sont également consultables sur le site internet de la Préfecture de la Meuse (<http://www.meuse.gouv.fr> -rubrique « politiques publiques - environnement – consultation du public »).

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie des HAUTS-DE-CHEE. Ces observations pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier à la mairie des HAUTS-DE-CHEE.

M. Jacky AUPETIT a été désigné commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Il recevra directement les observations et propositions du public lors des permanences qu'il tiendra en mairie des HAUTS-DE-CHEE aux jours et heures suivants:

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- le lundi 25 juin 2018 de 09 h 00 à 12 h 00- le vendredi 06 juillet 2018 de 14 h 00 à 17 h 00- le vendredi 13 juillet 2018 de 15 h 00 à 18 h 00 |
|--|

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, rendus dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, seront ensuite, tenus à la disposition du public, pendant un an, en mairie des HAUTS-DE-CHEE et à la Préfecture de la MEUSE ainsi que sur son site internet (<http://www.meuse.gouv.fr>). Ils pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.

L'autorité compétente pour prendre la décision, par arrêté, est le Ministre de la transition écologique et solidaire.